



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatorze septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 09/09/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Philippe NATIVELLE donne pouvoir à François FAUVEL
Absents excusés : 1 Philippe NATIVELLE
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : CU CAEN LA MER – Aménagement de la rue Edmond Bellin – Versement d'un fonds de concours de la commune de LION SUR MER vers la Communauté Urbaine CAEN LA MER

Nature de l'opération :

L'opération consiste à réaménager l'espace public de la rue Edmond Bellin.

Le réaménagement aura donc notamment pour objectifs :

- Remise à niveau du réseau d'évacuation des eaux pluviales,
- Remise à niveau du réseau d'évacuation des eaux usées,
- La réfection de la voirie :
- Axe central marqué et sinuant aux grés des usages,
- Partie axiale en revêtements coulés foncés, sur base matériaux recyclés,
- Pied de façade et espace de loisirs traité en revêtement clair, constitués également en grande partie de matériaux recyclés,
- La mise en place de pavés béton à joints enherbé sous les arrêts minute,
- La création de jardinières d'agrément en pleine terre, permettant outre d'agrémenter l'espace, de capter les eaux de ruissellement pour une infiltration directe,
- La réduction de la présence automobile (voie piétonne à circulation limitée), et par la même la réduction de la pollution atmosphérique en proximité immédiate,
- La suppression du stationnement au profit de zones de livraison et d'arrêts minute en nombre extrêmement limité,
- L'amélioration de la sécurité routière et piétonnière par l'aménagement d'une voie partagée avec les vélos et les piétons afin de sécuriser les cheminements piétons, de modérer les vitesses et de favoriser les mobilités douces,
- La mise aux normes PMR des cheminements piétons,
- L'embellissement de l'espace urbain, par de la végétalisation et la pose de mobilier issu de matériaux recyclés,
- De concourir à une image positive de la commune
- D'améliorer significativement l'expérience des touristes par un espace agréable, sécurisé et embelli.

Planning prévisionnel de l'opération :

Travaux d'aménagement, y compris les travaux des réseaux : à partir de mars 2027 pour une première tranche qui se termine en mai 2027 puis une seconde tranche de septembre à octobre 2027

Accuse de réception en préfecture
014-211403654-20260914-COM2026-9-4-12-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Montant du fonds de concours :

Le montant de l'opération relatif à l'aménagement de l'espace public est estimé à 333 333.33 € HT soit 400 000 € TTC comprenant les travaux d'aménagement de voirie et d'espace verts, d'eau pluviale et de mobilier urbain, les frais d'études ainsi que les honoraires.

L'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Les travaux d'eaux usées et d'eau potable sont pris en charge, respectivement par le budget annexe assainissement de la Communauté urbaine Caen la mer et par le budget du syndicat Eau du Bassin Caennais.

La commune de Lion-sur-mer souhaite participer au financement de l'opération en apportant un fonds de concours prévisionnel de 145 000 € HT à la Communauté urbaine Caen la mer.

VU l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission Finances, Attractivité économique et touristique du 28 août 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour) :

- DECIDE d'apporter un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer pour l'opération d'aménagement de la rue Edmond Bellin à hauteur de 145 000 € H.T. limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Lion-sur-mer pour l'opération d'aménagement de la rue Edmond Bellin ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

P.J. Convention CU CAEN L.A MER – Commune de LION-SUR-MER

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT



La secrétaire,
V. DESQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260914-COM2026-9-4-12-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026